

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2021

Compte-rendu de réunion

Présents :

Mr le Maire Moïse CARON	Yannick CAILLET 1 ^{er} adjoint	Daphné PERROT 2 nd adjoint
Charlène MOUSSET 4 nd adjoint	Patrick WALLET 3 nd adjoint	Jocelyne COUSSEAU
Isabelle FRETZ	Hervé LAUREAU	Gilles BONIN
Laurent BESNARD	Estelle LANCELOT	

APPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

Mr le Maire procède à l'appel de chaque membre participant au conseil municipal et fait passer la feuille de présence pour signature.

Absents :

Kelly CHEVALLIER, pouvoir donné à Daphné PERROT
Laurent CHABRILLAT, pouvoir donné à Jocelyne COUSSEAU
Aurore PREAUD
Alexandre PHILISPART

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19h05. Elle a été levée à 19h35.

Secrétaires de séance : Charlène MOUSSET

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

I. DÉLIBÉRATIONS

1. Vote Décision Modificative chapitre 012. (Fonctionnement)
2. Vote Décision Modificative chapitre 23. (Investissement)
3. Vote de la convention médicale du CDG27
4. Vote de création de poste PEC
5. Vote reprise parcelles à € symbolique

II. QUESTIONS DIVERSES

1. Point animation (JCu)

APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL

N'ayant pas de remarques ni de questions, Mr le Maire propose de voter pour le CR du 23 Novembre 2021.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

Ce CR est donc validé à l'unanimité.

I. DÉLIBÉRATIONS

1. Vote Décision Modificative chapitre 012. (Fonctionnement)

Nous devons modifier la répartition du budget entre les différents chapitres, afin que certains chapitres ne soient pas déficitaires.

Nous proposons de voter les affectations suivantes :

- Venant du chapitre 022 vers le chapitre 012 pour 10.000 €
- Venant du chapitre 67 vers le chapitre 012 pour 447 €

L'assemblée n'ayant pas de remarques ni de questions, Mr le Maire propose de voter :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
-------------------	-----------------------	------------------

2. Vote Décision Modificative chapitre 23. (Investissement)

Nous devons modifier la répartition du budget entre les différents chapitres, afin que certains chapitres ne soient pas déficitaires.

Nous proposons de voter l'affectation suivante :

- Venant du chapitre 023 vers le chapitre 20 pour 5.419 €

L'assemblée n'ayant pas de remarques ni de questions, Mr le Maire propose de voter :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
-------------------	-----------------------	------------------

3. Vote de la convention médicale du CDG27

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de l'adhésion au CDG27 pour que les salariés puissent passer leur visite médicale obligatoire.

L'assemblée n'ayant pas de remarques ni de questions, Mr le Maire propose de voter :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
-------------------	-----------------------	------------------

4. Vote de création de poste PEC

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'une création de poste dans le cadre d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) et rappelle que celui-ci est pris en charge par l'État à hauteur de 65 %.

L'assemblée n'ayant pas de remarques ni de questions, Mr le Maire propose de voter :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
-------------------	-----------------------	------------------

5. Vote reprise parcelles à € symbolique

Une habitante du bas de la France est propriétaire de parcelles de terres cadastrées ZC n° 252 et 253 situées au lieu-dit « les bruyères » 27120 HOULBEC COCHEREL pour une contenance de 10 a et 11 a 18 ca. Cette personne ne souhaite pas conserver, après héritage, ces deux parcelles qui n'ont pas de valeur mais un intérêt pour la Commune. Aussi, le Conseil Municipal autorise l'acquisition de ces parcelles pour l'euro symbolique.

Le maire est autorisé à faire toutes démarches à ce sujet et en particulier à signer l'acte de vente notarié.

L'assemblée n'ayant pas de remarques ni de questions, Mr le Maire propose de voter :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

II. Questions diverses

1. Point animation (JCU)

Le spectacle de Noël initialement prévu a dû être annulé à cause des nouvelles mesures sanitaires en vigueur. Cependant Madame Cousseau a réussi à trouver une animation en extérieur, en collaboration avec le Manège de Tilly, qui viendra effectuer une représentation sur le parking devant la mairie le temps de la distribution des cadeaux par le Père Noël, tout en respectant les gestes barrières préconisés.

RAPPEL DES PROCHAINES ECHEANCES

Le prochain conseil municipal devrait avoir lieu en **janvier 2022** (la date sera confirmée sur le site internet de la mairie). *À noter que nous ne mentionnons au CR que ce qui a été dit lors de la séance du conseil municipal. Aussi, des dates peuvent être modifiées après la séance de conseil municipal. Nous vous invitons donc à consulter l'agenda disponible sur le site internet de la mairie (<http://www.houlbec-cocherel.fr/>) ou à contacter la mairie (02 32 36 67 04) si vous avez un doute sur une date.*